

DECISION DU PRESIDENT N°2020-163

ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2020-052 « FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER POUR LA SALLE DE SPECTACLES LA BALISE – LOT 1 : MOBILIER DE SEMINAIRE »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,
Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 23 juin 2020 sur le site Marchés Online, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et le site de la Communauté de Communes,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2020,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres pour le lot 1 « Mobilier de séminaire » et le classement qui en résulte,

Article 2 : d'attribuer le marché n°2020-052 « Fourniture, livraison et installation de mobilier pour la salle de spectacles la Balise – Lot 1 : mobilier de séminaire » au candidat VENDÉE BUREAU pour un montant de 63 084.80 € HT, soit 75 701.76 € TTC.

Article 3 : de signer le marché n°2020-052 et l'ensemble des pièces s'y rapportant,

Article 4 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : **07 AOUT 2020**
- de l'affichage le : **07 AOUT 2020**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **07 AOUT 2020**

A Givrand, le 06 août 2020
Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr